



## CHARTRE ENTRE LE CLUB ET LES ADHERENTS

La présente chartre a pour but de mettre en place un contrat entre le club et les adhérents.

L'archer doit prendre conscience qu'il devient un réel acteur au sein du club, intégrant une communauté sportive active, purement **BENEVOLE**, impliquant donc des devoirs et des responsabilités.

Le bon fonctionnement du club n'est garanti que par un investissement également réparti entre ses inscrits.

Chacun trouve ainsi sa place au sein du collectif, chacun un rôle et un rôle pour chacun.

### Le Club des Archers du MUY s'engage à :

- accueillir des enfants, des jeunes, des adultes, garçons et filles pour leur permettre l'épanouissement global et la progression sportive
- mettre à disposition les installations et le matériel nécessaires à la pratique du tir à l'arc
- mettre en place un Comité Directeur, des entraîneurs et des dirigeants pour accompagner les licenciés

### Chaque entraîneur s'engage à :

- apporter un savoir-faire, un savoir être et une connaissance du règlement aux archers qu'ils ont en formation
- faire preuve de sportivité et créer un esprit d'équipe et de club
- planifier l'organisation de leur travail
- adhérer à la politique sportive mise en place par le Comité Directeur

### Chaque archer s'engage à :

- adhérer à l'esprit et aux valeurs du club
- respecter les règles (cf règles de sécurité en annexe et règlement intérieur)
- respecter le travail et l'investissement des bénévoles,
- respecter les dirigeants, les entraîneurs, ses partenaires, les décisions des arbitres
- être assidu, sérieux et ponctuel aux entraînements, en respectant les créneaux qui lui sont dédiés
- avertir son entraîneur en cas d'absence ou d'arrêt de la discipline

- respecter les rythmes de tir pendant les entraînements
- obtempérer aux injonctions des entraîneurs
- se présenter obligatoirement en tenue sportive (vêtements et chaussures de sport, cheveux longs attachés).
- prendre soin du matériel qui lui est confié en suivant les directives qui lui sont données
- aider à l'installation et au rangement du matériel commun mis en place à chaque entraînement
- ne pas utiliser le téléphone portable pendant la séance
- s'interdire toute forme de dopage, de violence et de tricherie
- proposer régulièrement son soutien, participer à l'organisation et apporter son aide aux manifestations organisées par le club (forum de rentrée, animations diverses, concours, entretien et gestion de la salle et du matériel etc ...)
- mettre ses compétences au service du club

#### **Les parents s'engagent à :**

- discipliner leur enfant à l'esprit sportif en général et au tir à l'arc en particulier
- respecter les règles établies par le club, discipline, respect, politesse, assiduité et ponctualité
- accompagner son enfant jusqu'au terrain ou dans la salle et venir le rechercher en respectant les horaires de début et de fin d'entraînement
- respecter l'entraîneur bénévole pour son travail et ses choix techniques
- laisser l'enfant à son entraîneur et ne pas intervenir pendant l'entraînement ou la compétition
- interdire toute forme de dopage, de violence et de tricherie
- accompagner et être présent aux rencontres de son enfant
- participer au transport des enfants
- encourager les enfants même en cas d'échec
- applaudir les performances de tous
- ne pas intervenir lors des compétitions
- participer aux animations qui développent l'esprit convivial du Club et aux journées d'entretien du matériel, de la salle et du terrain
- mettre ses compétences au service du club



## REGLES DE SECURITE

- seuls les archers à l'entraînement sont admis sur la ligne de tir, les spectateurs, parents ou amis sont au minimum 10 mètres en arrière.
- rester calme
- ne pas parler sur le pas de tir, ne pas vous chamailler, aucun cri, ni altercation d'aucune sorte, ne peut être toléré sur le pas de tir.
- sur le terrain de tir, les archers de tous niveaux doivent toujours tirer sur la même ligne de tir et toujours ensemble.
- ne jamais pointer un arc vers une personne avec ou sans flèche.
- ne jamais toucher un archer en position de tir.
- ne jamais tenir un arc horizontalement sur la ligne de tir, ni tirer de flèche verticalement.
- ne jamais tirer ou même armer son arc tant que les archers ne sont pas tous revenus de chercher leurs flèches et qu'ils aient rejoint la ligne de tir.
- ne jamais tirer avec un arc ou des flèches endommagés.
- ne jamais passer devant une ligne d'archer de près ou de loin.
- ne jamais dépasser le pas de tir en direction des cibles tant que l'ordre « aux flèches » n'a pas été lancé.
- tout archer ayant tiré sa volée de flèches doit reculer de la ligne de tir, déposer l'arc en douceur 1 mètre derrière et attendre l'autorisation collective d'aller récupérer ses flèches.
- ne jamais courir pour aller aux résultats ni à quelque moment que ce soit sur l'aire de tir.
- en allant chercher ses flèches en cible, faire attention aux flèches tombées sur le sol.
- se mettre sur le côté de la cible pour retirer les flèches
- s'assurer qu'il n'y a personne derrière soi avant de tirer sur ses flèches, et commencer par les plus éloignées du centre.

- ne jamais enlever ses flèches de la cible en même temps qu'un autre archer,
- poser une main à plat sur le blason en retirant les flèches

LA SECURITE SUR LE TERRAIN SE DOIT D'ETRE RESPECTEE PAR TOUS.  
N'HESITEZ DONC PAS A LE FAIRE REMARQUER ... MEME A VOS AINES !

Le tir à l'arc étant un sport pratiqué avec une arme, et pour des raisons de sécurité, en cas de non-respect des consignes citées ci-dessus, l'archer pourra se voir radié temporairement, voire définitivement en cas de récidive.

L'initiation au tir à l'arc se fera de façon ludique, mais le tir à l'arc exige de la concentration, le bruit et toutes autres nuisances seront à éviter.

Il ne sera pas permis aux enfants de quitter le gymnase avant l'arrivée de leurs parents, sauf autorisation écrite.

Les téléphones portables ne doivent pas être utilisés pendant la séance, et les jeux vidéo sont interdits

### RECOMMANDATIONS VESTIMENTAIRES

- privilégier les vêtements près du corps et protégeant intégralement le buste
- porter des chaussures de sport adaptées à la pratique sur un plateau sportif.
- attacher les cheveux longs

### RESPONSABILITE

La responsabilité du Club n'est pas engagée en dehors des heures d'entraînement, ou en cas de perte ou de vol.

Le Club des Archers du Muy



**LES ARCHERS DU MUY**  
Salle Municipale Jerome Cavaliere  
Les Valises  
Tel : 06 86 13 11 58  
Affiliation FFTA : 1383123

L'archer ou le Responsable légal  
pour les enfants mineurs

**Nom, prénom**

Précédés de la mention « lu et  
approuvé »